



## SOCIETE NATIONALE DE LA CROIX-ROUGE HAITIENNE

*La Directrice Exécutive*

### **Note relative aux dispositions prises par la Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne à l'occasion des élections du 20 Novembre 2016.**

La Direction de la Croix Rouge Haïtienne vous informe que dans le cadre de la journée électorale du dimanche 20 novembre 2016, les dispositions suivantes ont été adoptées, permettant à la Croix Rouge de remplir sa fonction humanitaire tout en gardant sa neutralité. La Direction vous prie de veiller au respect strict de ces consignes au niveau de l'ensemble du mouvement.

- 1- Activation des cellules de crise au niveau central et régional, de 6ham à 4 heures pm, heures prévues pour l'ouverture et la fermeture des bureaux électoraux.
- 2- Fonctionnement du Service Ambulancier de la Croix Rouge, au niveau central et dans les régions qui disposent d'une ambulance. Ces ambulances seront déployées sur appel, après épuisement des capacités du Centre ambulancier national (CAN) et après autorisation des Responsables de la Croix Rouge Haïtienne sur place. Le 118 et le 33966920 sont dédiés à la population. Les entrées et sorties des véhicules devront être documentées (raison du déplacement, destination, heure de sortie, heure d'entrée.)
- 3- Mobilisation de volontaires au niveau central et dans les régions : 5 volontaires seront mobilisés dans chaque région, le jour des élections.
- 4- Fonctionnement du Centre National et des Postes de Transfusion Sanguine. Le personnel de garde sera présent dans les CTS et PTS en vue d'assurer la délivrance de sang aux patients nécessitant une transfusion sanguine.
- 5- Le personnel Croix Rouge et les volontaires non mobilisés, les partenaires du Mouvement Croix Rouge, le jour des élections, s'abstiendront de porter tout vêtement, maillot, veste, casquette et autre ayant le logo de la Croix Rouge.
- 6- Il est interdit d'utiliser les plateformes virtuelles officielles de la Croix-Rouge Haïtienne (WhatsApp, Facebook, twitter, Skype et autres) comme voie de propagande électorale avant, pendant et après le scrutin et tout contre venant sera sanctionné.
- 7- Seuls les véhicules administratifs et les ambulances autorisés pourront circuler dans les rues le jour des élections. Les bateaux de sauvetage ne sont pas autorisés à se déplacer.
- 8- Toutes les autorisations de déplacements vers les régions et en sens inverse, dans les véhicules de la Croix-Rouge, sont et demeurent suspendues à partir de samedi midi, ainsi que tous les ordres de mission.
- 9- Il est demandé aux Responsables de projets et programme de s'assurer que les clés des véhicules affectés à ces projets, soient remises par les chauffeurs, a la Direction Support et Logistique samedi 19 Novembre, avant midi.

---

Société Nationale de la Croix-Rouge Haïtienne

Camp de base Croix-Rouge Haïtienne, Avenue Maïs Gâté  
Rte de Gérald Bataille, Port-au-Prince, Haïti HT 6110





## SOCIETE NATIONALE DE LA CROIX-ROUGE HAITIENNE

*La Directrice Exécutive*

La Direction partage avec vous la liste des ambulances qui seront déployées par le Centre Ambulancier National (CAN) dans la région de l'Ouest (10) et dans les régions (40 environ). Elle vous invite en cas d'appel à la Croix Rouge Haïtienne, à orienter ces demandes vers le Centre Ambulancier National et à intervenir seulement en cas de dépassement des capacités du CAN.

La Direction vous remercie de votre collaboration.

Fait à Port-au-Prince, le 18 Novembre 2016

  
Dr. Marie Marcelle Cauvin  
Directrice Exécutive, CRH

